



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
en réponse
à la recommandation de la commission des pétitions et des grâces 15.105, du 13 janvier 2015, "Intervention du Conseil d'Etat auprès des cercles scolaires neuchâtelois pour une meilleure couverture de l'actualité dans les leçons MCC"

(Du 28 octobre 2015)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RESUME

La pétition acceptée lors de la Session des jeunes du 11 septembre 2014, intitulée "Introduction d'une période hebdomadaire d'éducation civique sur l'actualité" a été examinée par la commission des pétitions et des grâces (ci-après CPG) lors de ses séances des 9 décembre 2014 et 13 janvier 2015.

La CPG considère que les mesures proposées sont déjà traitées par le programme de Monde contemporain et citoyenneté (MCC) en 11^e année mais relève toutefois que le corps enseignant doit intégrer les sujets d'actualité du moment en mettant au second plan les approches historiques.

Enfin, la CPG décide de donner suite à la pétition sous la forme d'une recommandation adressée au Conseil d'Etat qui serait chargé d'encourager et prévoir ainsi l'introduction libre de sujets liés à l'actualité du moment dans les leçons de MCC. Lors de la session du Grand Conseil du 24 mars 2015, le rapport sur cet objet a été accepté par 96 voix contre 13 et la recommandation par 93 voix contre 14.

1. INTRODUCTION

La pétition issue de la Session des jeunes du 11 septembre 2014 vise les objectifs suivants:

1. insérer une période hebdomadaire d'éducation civique sur l'actualité, afin de sensibiliser les jeunes aux problématiques actuelles;
2. préparer et promouvoir le vote auprès des jeunes sur des sujets cantonaux et nationaux.

La CPG, après avoir entendu la cheffe du Département de l'éducation et de la famille (DEF), Mme Monika Maire-Hefti et la représentante des signataires de la pétition, Mme Thérèse Laubscher, a décidé d'entrer en matière sur le contenu de la pétition.

Elle a déposé la recommandation suivante:

15.105 ad 15.604

13 janvier 2015

**Recommandation de la commission des pétitions et des grâces
Intervention du Conseil d'Etat auprès des cercles scolaires neuchâtelois pour
une meilleure couverture de l'actualité dans les leçons MCC**

La commission des pétitions et des grâces demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des cercles scolaires du canton de Neuchâtel, afin d'inciter le corps enseignant à adapter, dans le cadre des leçons MCC, le contenu des programmes en y introduisant régulièrement des sujets et des activités pratiques en relation avec l'actualité.

Signataire: S. Fassbind-Ducommun, présidente de la commission.

Recommandation acceptée le 24 mars 2015.

2. MESURES PRECONISEES DANS LA RECOMMANDATION DU CONSEIL D'ETAT AUX CERCLES SCOLAIRES

Les directions des centres scolaires et les enseignantes et enseignants mènent déjà de nombreuses actions dans le domaine du civisme. A titre d'exemple, chaque année, des votations sont organisées dans certains centres scolaires ou des débats contradictoires sont mis sur pied sur des thématiques ayant trait à l'actualité ou en lien avec des problèmes de société (faim dans le monde, développement durable, flux migratoires, etc.).

Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Département de l'éducation et de la famille, a adressé un courrier (voir annexe) aux cercles scolaires précisant les cinq mesures à mettre en place en 11^e année pour atteindre les objectifs de la pétition, soit:

1. demander aux enseignantes et aux enseignants de MCC de traiter davantage de sujets d'actualité dans le cadre des leçons en prenant en compte les futurs moyens d'enseignement romands qui font une large part à ces problématiques en histoire et en géographie;
2. organiser systématiquement des votes sur des sujets cantonaux et nationaux à l'échelle de la classe ou de l'école en respectant les règles inhérentes à ce droit et en affichant les résultats du scrutin;
3. mettre sur pied des débats contradictoires sur des sujets politiques du moment en invitant des élus communaux, cantonaux et/ou nationaux;
4. organiser de manière plus systématique des visites de parlements (cantonal et national), de législatifs communaux et de tribunaux;
5. organiser des conférences sur des sujets de société (énergie, immigration, emploi, etc.).

3. CONSEQUENCES FINANCIERES

Au vu des propositions du Conseil d'Etat, aucune conséquence financière n'est à prévoir.

4. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat soutient les formations à la citoyenneté afin de permettre à chacun et chacune de devenir une citoyenne ou un citoyen libre et responsable dans la vie de tous les jours. Il nous appartient dès lors de préparer les jeunes à leur vie d'adultes, afin qu'ils exercent leurs droits politiques, selon leur conscience et leur réflexion propre. Nos écoles ont également à charge de préparer les adultes de demain à développer un esprit critique vis-à-vis de la société de consommation, à être sensibles aux inégalités ou encore à comprendre l'importance du développement durable. Toutes ces informations et tous ces enseignements ont pour but de former des citoyennes et citoyens responsables, respectueux et préparés à affronter les défis de demain.

Le Conseil d'Etat considère que les mesures préconisées permettront ainsi de renforcer le cursus des élèves de l'école obligatoire. Ainsi, le Conseil d'Etat vous propose de prendre acte du présent rapport et de classer la recommandation de la CPG 15.105 (ad 15.604), du 13 janvier 2015, "Intervention du Conseil d'Etat auprès des cercles scolaires neuchâtelois pour une meilleure couverture de l'actualité dans les leçons MCC".

Avec l'accord de la commission thématique Ecole obligatoire, le Conseil d'Etat vous invite également à classer la pétition de la Session des jeunes, du 11 septembre 2014, "Une journée de civisme actif pour toutes les classes du canton" puisque la lettre adressée aux cercles scolaires (annexe) constitue une réponse à la demande des pétitionnaires.

Nous profitons de ce rapport pour relever que le matériel neuchâtelois dans le domaine MCC sera repris par le canton de Vaud. Nous y voyons ici un signe de reconnaissance d'une part, mais aussi d'efficience neuchâteloise d'autre part.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 octobre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND



DEPARTEMENT DE L'EDUCATION
ET DE LA FAMILLE
LA CONSEILLÈRE D'ETAT
CHEFFE DU DEPARTEMENT

Aux cercles scolaires régionaux

Neuchâtel, le 24 septembre 2015

Recommandation pour une meilleure couverture de l'actualité dans les leçons de MCC

Madame la conseillère communale, Monsieur le conseiller communal,
Madame la présidente, Monsieur le président,

Sous l'impulsion de la Session des jeunes du 11 septembre 2014, sur recommandation de la commission des pétitions et des grâces et suite à la discussion du Grand Conseil du 24 mars 2015, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Département de l'éducation et de la famille, vous demande de veiller à la mise en œuvre des cinq mesures suivantes, en 11^e année, dans le cours de Monde contemporain et citoyenneté (MCC):

1. demander aux enseignantes et aux enseignants de MCC de traiter davantage de sujets d'actualité dans le cadre des leçons en prenant en compte les futurs moyens d'enseignement romands qui font une large part à ces problématiques en histoire et en géographie;
2. organiser systématiquement des votes sur des sujets cantonaux et nationaux à l'échelle de la classe ou de l'école en respectant les règles inhérentes à ce droit et en affichant les résultats du scrutin;
3. mettre sur pied des débats contradictoires sur des sujets politiques du moment en invitant des élus communaux, cantonaux et/ou nationaux;
4. organiser de manière plus systématique des visites de parlements (cantonal et national), de législatifs communaux et de tribunaux;
5. organiser des conférences sur des sujets de société (énergie, immigration, emploi, etc.).

Ces mesures permettront d'atteindre les objectifs visés par la pétition issue de la Session des jeunes du 11 septembre 2014 et la recommandation acceptée par le Grand Conseil lors de sa session du 24 mars 2015.

Le Département de l'éducation et de la famille vous demande de communiquer ces mesures aux directions d'école pour une mise en œuvre.

Nous vous prions de croire, Madame la conseillère communale, Monsieur le conseiller communal, Madame la présidente, Monsieur le président, à l'expression de notre considération distinguée.

La Conseillère d'Etat,
Cheffe du département:

Monika Maire-Hefti

Copie: M. Jean-Claude Marguet, chef du service de l'enseignement obligatoire